



**Une force
à vos côtés**

WWW.CGTDESSDIS.COM

Montreuil, le 25 juillet 2020

Monsieur Alain THIRION
Directeur Général de la Sécurité Civile
et de la Gestion des Crises
Place Beauvau
75008 Paris Cedex 08

Objet : Révision de l'arrêté modifié du 16 janvier 2008 portant récapitulation des indices des sapeurs-pompiers professionnels résultant de la prise en compte de l'indemnité de feu

Monsieur le Directeur général,

Le décret modifiant le taux de l'indemnité de feu à 25% est paru ce jour, il est maintenant important pour que personne ne soit lésé en droit, de prendre en compte cette modification sur l'arrêté cité en référence.

Si rien n'est fait, les agents en attendant la modification de cet arrêté sont lésés lors de départ en retraite.

Sous réserve que le texte ne soit pas dans le circuit pour sa modification, nous vous sollicitons pour apporter rapidement les modifications aux indices fictifs permettant le calcul de la pension des sapeurs-pompiers professionnels.

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur général, nos salutations respectueuses.

Pour le collectif fédéral CGT des SDIS

Delavoux Sébastien